

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2017

Présents : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Roger BEISSEL, Carlo HANSEN, Carlo HEUERTZ, Pit MARNACH, Claudio MONGELLI, Marcel MOUSEL, Damien SAGRILLO conseillers.

1) Modifications de l'ordre du jour

- a) Enlèvement du point « Patrimoine et Logement - Modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la Commune de Frisange, partie écrite et graphique. »

Le conseil communal décide de ne pas enlever ce point de l'ordre du jour.

Vote :

Oui: BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MOUSEL, MONGELLI

Non : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ

Le conseiller BEISSEL motive la demande d'enlèvement de ce point de l'ordre du jour par les membres du groupement politique « d'Equipe » par le manque de temps laissé aux conseillers pour analyser en profondeur le dossier. Une première lecture du dossier a indiqué que beaucoup de changements ont été implémentés et dont il faudra en saisir la portée avant de se prononcer.

- b) Enlèvement du point « approbation de devis – équipement d'un dégrilleur dans déversoir – Gennerwiss à Aspelt »

Le conseil communal décide d'enlever ce point à l'ordre du jour.

Vote : unanime

- c) Introduction d'une séance à huis clos pour les points 4, 5 et 6, concernant les nominations dans les corps de sapeurs-pompiers.

Le conseil communal décide de modifier l'ordre du jour en fonction.

Vote : unanime

2) Correspondance

- L'échevin SCHILTZ informe que la distribution des poubelles s'est terminée endéans 6 semaines. La couverture en poubelles se ventile ainsi : 100% poubelles grises, <60% poubelles vertes, <54 poubelles brunes et <45 poubelles bleues.

3) Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la Commune de Frisange

Le dossier est présenté par Madame VAN DRIESCHE.

Après la présentation, le conseiller HANSEN interroge le collègue échevinal sur le château d'eau de Hellange, qui n'a pas été classé. Le bourgmestre AULNER répond que le château d'eau ne fait pas partie d'une zone de protection et que, le cas échéant, un classement au niveau national serait préférable. Le conseiller HANSEN informe qu'une étude sur la

stabilité était faite début 2000 pour déterminer lequel des 2 anciens châteaux d'eau serait à détruire, en l'occurrence celui de Frisange.

Le conseiller MOUSEL estime que la protection du patrimoine, telle que mise en place par la majorité n'a qu'une fonction esthétique, car aucun bâtiment n'a été visité préalablement au classement. Le collège échevinal n'a effectué aucune analyse individuelle, mais a décidé d'après des critères inconnus quels immeubles de la liste des 140 retenus par l'administration des sites et monuments seraient à protéger. A noter qu'aucun bâtiment communal n'a été classé. Suite à la réunion du conseil communal du 22.02. 15 bâtiments ou gabarits ont été ajoutés à la liste. Le choix d'inclure ou d'exclure une bâtisse s'est faite à la tête du client et sans aucune justification. Il remarque que +/- 24 immeubles construits, existants, ne sont pas sur les plans approuvés.

Le conseiller SAGRILLO supporte également la protection du château d'eau de Hellange. Il relève que le programme de coalition prévoyait la mise en place d'un frein à l'expansion démesurée, surtout de grandes résidences.

Le conseiller AREND remercie Madame VAN DRIESCHE pour son travail et estime qu'il faut trouver un compromis entre les libertés individuelles et les intérêts communs. La situation urbanistique était telle qu'on voulait éviter que les villages de Hellange et d'Aspelt se développent comme celui de Frisange.

Le conseiller BEISSEL déclare la liste de bâtiments à protéger totalement aléatoire et il trouve son opinion confirmée par l'avis de la Commission d'Aménagement qui critique l'incohérence dans le choix des immeubles à protéger.

Le conseiller AREND remarque que l'opposition était invitée à participer à l'élaboration du dossier, mais qu'elle a refusé pour des raisons politiques.

Le conseiller MOUSEL s'indigne contre ce détournement de la vérité, car la majorité avait demandé après une réunion du conseil communal à l'opposition de rester pour travailler sur ce dossier. L'opposition ne disposait au préalable d'aucun document ou plan qui aurait permis une préparation dans les règles de l'art et de discuter ensuite en toute connaissance de cause. Le collège échevinal avait d'ailleurs transmis les documents de la présentation seulement au lendemain de ladite réunion.

Le conseiller SAGRILLO estime que les maisons douanières de Frisange devraient être utilisées pour des logements sociaux. Le conseiller MONGELLI rétorque que l'assainissement énergétique aux standards actuels est très onéreux pour ces maisons. Madame VAN DRIESCHE indique que les maisons classées sont exemptes de certaines contraintes.

Sur demande de l'opposition, le bourgmestre AULNER interrompt la réunion pour 10 minutes.

Ensuite le conseil communal prend un vote individuel pour chacune des 34 réclamations reçues de la part de la population.

a) Vote sur les prises de position communale suite aux réclamations, tels qu'énumérés au point 2 de la délibération

1. Vote : unanime
2. Vote : unanime
3. *Le conseiller MOUSEL quitte la réunion*
Vote : unanime
4. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI
Le conseiller MOUSEL reprend place
5. Vote :

- Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
6. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
7. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
8. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
9. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
10. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
11. *Le conseiller MONGELLI quitte la réunion.*
Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
Le conseiller MONGELLI reprend place
12. Vote : unanime
13. Vote : unanime
14. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
15. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
16. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
17. Vote : unanime
18. Vote : unanime
19. Vote : unanime
20. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
21. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
22. Vote : unanime
23. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
24. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
25. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
26. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
27. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
28. Vote :
Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ

- Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
29. Vote : unanime
30. Vote :
 Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
 Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
31. Vote :
 Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
 Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
32. Vote :
 Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ
 Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL
33. Vote : unanime
34. Vote : unanime

A l'issu de ceci le conseil communal prend un vote sur les modifications ponctuelles du PAG relative à chacun des trois villages :

1. **Frisange**

Le conseiller MOUSEL quitte la réunion.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ

Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI

Le conseiller MOUSEL reprend place.

2. **Hellange**

Le conseiller HANSEN quitte la réunion.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ

Non : BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL

Ce point de l'ordre du jour n'est donc pas approuvé.

Le conseiller HANSEN reprend place.

3. **Aspelt**

Le bourgmestre AULNER et le conseiller BEISSEL quittent la réunion.

Vote :

Oui : AREND, HANSEN, SAGRILLO, SETTINGER, SCHILTZ

Non : HEUERTZ, MARNACH, MONGELLI, MOUSEL

Le bourgmestre AULNER et le conseiller BEISSEL reprennent place.

4) Approbation convention

Le conseil communal décide d'approuver la convention entre parties du 16 janvier 2017 entre Monsieur Laurent Holtzem et l'Administration Communale de Frisange.

Vote : unanime

5) Approbation acte d'acquisition

Le conseil communal décide d'approuver l'acte d'acquisition du 23 janvier 2017 la société PROGETRA et l'Administration Communale de Frisange.

Vote : unanime

6) Présentation et dépôt des statuts de l'asbl « d'ganz Gemeng Fréiseng hëlleft »

Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'asbl « d'ganz Gemeng Fréiseng hëlleft », avec siège à Frisange L-5750 Frisange, 10 Munnereferstrooss.

7) Questions orales au collège échevinal

- a) Questions orales posées par le conseiller MARNACH :

Est-ce qu'il serait possible d'avoir des statistiques sur le Pedibus et le transport scolaire par bus ?

Le bourgmestre AULNER répond que des statistiques seront mises à disposition.

- b) Questions orales posées par le conseiller MARNACH :

Le conseiller SAGRILLO remercie le collège échevinal d'avoir enfin fini la réfection du chemin « a Rauschelt » connectant Crauthem à Hellange.

L'échevin SCHILTZ dit vouloir continuer les remerciements à l'administration communale de Roeser pour leur aide précieuse.

- c) Questions orales posées par le conseiller HANSEN :

Qu'en est-il de la barrière entre Hellange et la France dans le Hoenerwee ?

Le bourgmestre AULNER répond que l'implémentation est imminente.

8) Séance à huis clos :

- a) Démission du chef de corps adjoint

Le conseil communal décide à huis clos et par vote secret d'accepter la démission des fonctions de chef de corps adjoint du corps de sapeurs-pompiers d'Aspelt présentée par Monsieur Roger Beissel et le remercie de ses bons et loyaux services.

Vote : unanime

- b) Désignation chef de corps et chef de corps adjoint

Le conseil communal décide à huis clos par vote secret à l'unanimité des membres présents de désigner pour un terme de 5 ans Monsieur Laurent Kieffer d'Aspelt aux fonctions de chef de corps et de désigner pour un terme de 5 ans Messieurs Benjamin Richartz d'Aspelt et Michel Streff d'Aspelt aux fonctions de chef de corps adjoint du corps de sapeurs-pompiers d'Aspelt.

- c) Désignation chef de corps et chef de corps adjoint

Le conseil communal décide à huis clos par vote secret à l'unanimité des membres présents de désigner pour un terme de 5 ans Daniel Marnach de Frisange aux fonctions de chef de corps et de désigner pour un terme de 5 ans Monsieur Gilbert Marnach de Frisange aux fonctions de chef de corps adjoint du corps de sapeurs-pompiers d'Aspelt.

- d) Nomination provisoire d'un agent municipal

Le conseil communal décide à huis clos par vote secret à l'unanimité des membres présents de nommer provisoirement à partir du 1er mars 2017, Monsieur KOZAR Meldin aux fonctions d'agent municipal auprès l'Administration Communale de Frisange et de lui attribuer la fonction de garde champêtre.